



déclaration ressources CAF d'un paiement direct avec ex conjoint

Par **Laucarol**, le **07/02/2020** à **13:25**

Bonjour,

Je suis séparée de mon ex concubin père de mes deux enfants. Le JAF a noté à notre demande non pas le versement d'une pension alimentaire mais, la prise en charge en paiement direct, par le père, de la cantine et la mutuelle pour les enfants.

La caf me demande de déclarer en aide et ressources les montants que le père paie directement sans me verser la somme.

Ont-ils le droit ?